



SOMMAIRE

<u>Activités.....</u>	<u>p.2-3</u>
<u>Le complexe funéraire de Saqqâra.....</u>	<u>p.3</u>
<u>Ahhotep, mère d'Ahmosis.....</u>	<u>p.7</u>
<u>La violence au Nouvel Empire.....</u>	<u>p.10</u>
<u>Dîner égyptien.....</u>	<u>p.12</u>
<u>Le pillage des tombes royales.....</u>	<u>p.12</u>

LA LETTRE de L'ASSOCIATION ALSACIENNE D'ÉGYPTOLOGIE

N° 49 - Novembre 2016

Chers amis,

La période estivale et ce début d'été indien ont été endeuillés par le départ d'Edwige Lauer, membre fondateur de notre association, cheville ouvrière dans l'émergence de ce projet associatif qui perdure depuis 26 ans. Elle s'est éteinte à un âge canonique. Elle avait été des nôtres lors du voyage à Berlin, en 2010, époque où elle était encore extrêmement vaillante. De même, Roland Mayer a rejoint prématurément les Champs Élysées. Depuis quelques années avec son épouse Astrid, ils étaient des membres actifs et son humour nous manquera. Et puis notre présidente, Michèle Meyer, nous a quittés également. Nous garderons à l'esprit l'image d'une personne très humble, toujours d'humeur égale qui avait emmagasiné un savoir encyclopédique sur la Terre noire qu'elle chérissait passionnément.

Depuis septembre 2016 nos nouveaux libellé et logo sont enregistrés auprès du tribunal d'instance de Strasbourg; officiellement nous sommes donc *l'association alsacienne d'égyptologie* et notre signe de reconnaissance est le scarabée ailé, le soleil naissant.

Nous avons testé la salle du restaurant "A l'ancienne douane" qui répond tout à fait à nos desiderata; quelques détails sont encore à peaufiner mais le lieu se prête pleinement au déroulement des dîners conférences.

La parution du numéro 49 de notre lettre d'information a été retardée par le fait que deux conférenciers du 1^{er} semestre 2016 ne nous avaient pas remis leurs résumés qui alimentent notre publication. Après quelques péripéties, nous sommes maintenant en possession de ces éléments.

Notre week-end à Munich a été une escapade bien trop courte pour appréhender la multitude des richesses culturelles de cette ville. Cependant, nous avons pu boucler le programme au pas de charge, certes, mais dans une atmosphère fort conviviale.

A bientôt,
La présidente
Réjane Roderich

LA VIE DE L'ASSOCIATION

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT ÉGALEMENT PRÉSENTÉES
SUR LE SITE <http://www.egyptostras2.fr>

CONFÉRENCES

Les conférences ont lieu à 18^h45 à la maison des associations,
1a, place des orphelins à Strasbourg. Ouverture des portes à 18^h15.
Entrées: non adhérents 6 € - Étudiants non adhérents 3 €

Le 8 novembre 2016

Clémentine Audouit

Doctorante (Paul Valéry III- Montpellier)
parlera des

**Fonctions du sang dans les papyri
médicaux de l'Égypte ancienne**

Cette présentation montrera que les médecins de
l'époque se sont intéressés de près aux fonctions
du sang mais aussi à ses dysfonctionnements.



Le mardi 7 mars 2017

Christian Cannuyer

Président de la Société belge d'études orientales
nous parlera de

**La fascinante alchimie des animaux
hybrides dans l'Égypte ancienne**

Le 25 avril 2017

Bernard Mathieu

Maître de conférence en égyptologie
évoquera

**La littérature au moyen
ou au nouvel empire**

(période non déterminée pour le moment)



Papyrus de Sinouhé (Berlin P 3022)

Sommaire

DÎNERS-CONFÉRENCES

Judi 24 novembre 2016

Cynthia Lavail

(master II)

parlera de

**La mosquée Abou el-Haggah et le temple
de Louqsor : appropriation d'un espace et
de rites anciens tels que la fête d'Opet.**

Comment les pèlerins *mawlids* de la mosquée
de Louqsor concilient-ils le passé pharaonique
avec leurs croyances et pratiques religieuses ?



LE COMPLEXE FUNÉRAIRE DE L'HORUS NETJERIKHET DJOSER À SAQQÂRA À L'ÉPOQUE THINITE

Compte rendu de la conférence du 26 février 2016 de M. J. P. Pätznick

Si débattre du site de Saqqâra à l'époque thinite, c'est
définir un cadre temporel historique allant de la fin de la dynastie
0 à la fin de la II^e dynastie, de l'Horus Abou (ex Nâr-mer) à l'Horus
Khâsekhemoui, c'est aussi bien sûr poser la question de l'existence
d'une occupation antérieure à la construction du monument
funéraire de l'Horus Netjerikhet, plus connu sous le vocable de
Djoser.

Figurant sur la liste de l'UNESCO parmi ses plus anciens
monuments, le site allie en effet prestige et démesure à la fois.

Construit sur près de 15 hectares de superficie,
il est aussi la plus ancienne construction au
monde en pierres appareillées. Pourtant, ce
site n'a jamais vraiment été fouillé. Pas de
sériation céramique et encore moins de coupes
stratigraphiques. Oeuvre d'une vie entière, celle
de l'architecte égyptologue Jean-Philippe Lauer,
elle fut vouée en grande partie à reconstituer le
site par anastylose.



Récemment, des sondages effectués par
une équipe de recherche de Lettonie ont révélé
l'existence de nouvelles galeries souterraines
partant de la pyramide à degrés vers l'est
et rejoignant au sud le tombeau sud mettant en avant l'immense intérêt qu'il y aurait à
étudier systématiquement ce complexe funéraire royal avec les moyens les plus modernes
d'investigations, augurant d'exceptionnelles surprises.

En l'absence de fouilles archéologiques, de stratigraphie et de sériation
céramologique, il nous faut donc constater que de nombreuses questions relatives aux

Sommaire

phases de construction, à leur datation, au mode de pensée religieux existant dès la III^e dynastie et à l'histoire du site même restent en suspens. Entouré d'une enceinte de 10,5 m de haut flanquée de 11 bastions, on y dénombre 14 fausses-portes à doubles vantaux et une seule entrée au S-E avec une porte ouverte. Que penser du nombre 14 qui évoque, pour l'égyptologue, les 14 Horus Netjerikhet «Djoser» de Rê ou bien encore les 14 morceaux d'Osiris ? Quelle signification accorder aux nombreuses chapelles, cours et édifices composant ce complexe funéraire royal des superlatifs ? Quelles fonctions y avaient les présences de magasins, d'autels, de galeries, du temple funéraire royal avec un serdab, d'une cour heb-sed, des deux maisons du nord et du sud, du tombeau sud ?

On se perd on conjectures sur la découverte par N. Swelim de l'immense fossé, le dry moat, qui englobe quasiment ce complexe. D'une profondeur de 40 m, d'une longueur de 750 m sur 500 m de large, il apparaît clairement que ce gigantesque creusement n'a pas été rempli uniquement de remblais. Quelle en était sa fonction ? Certains chercheurs suggèrent qu'il pourrait s'agir d'une réplique de l'Osireion bien avant celui d'Abydos.

Pourtant, il est une certitude : le nom de cet ensemble funéraire royal. Attesté sur la pierre de Palerme et les fragments de la chapelle de Turin provenant d'Héliopolis, rapportés par Schiapparelli, l'ensemble se nommait *qbh ntr.w* – « lieu de rafraîchissement des dieux » peut-être dédié aux rois divinisés dont fait partie le roi défunt. À l'ouest de cet ensemble, les sources mentionnent un autre complexe ceint lui aussi d'un mur : *nrrw t3.wy* – « l'effroi du double pays » qui est peut être à identifier avec le Gisir el-Moudir, « enclos du directeur », situé justement à l'ouest du complexe funéraire de Horus Netjerikhet «Djoser», daté de la fin de la II^e dynastie-début de la III^e. Il existait donc d'autres structures que celles d'Horus Netjerikhet «Djoser» à Saqqâra. Dès lors, comment comprendre l'œuvre géniale de l'architecte Imhotep pour son roi à la III^e dynastie ? L'architecture et la forme de l'ensemble funéraire rappellent à s'y méprendre celle d'un immense serekh. C'est le nom de l'Horus Netjerikhet «Djoser» royal qui pourrait être ainsi pétrifié, celui de l'Horus de Netjerikhet. Le roi c'est l'Horus Netjerikhet «Djoser» d'Horus, sa force vitale. Tous les monuments qui y ont été édifiés fonctionnent pour l'Horus Netjerikhet «Djoser» royal, l'alimentent, lui sont consacrés. Toutes les portes et toutes les chapelles du heb-sed du complexe sont ouvertes, non pas pour la circulation des hommes, mais pour le divin. Suivant cette même logique, le kiosque heb-sed n'est pas orienté nord-sud, mais est-ouest et évoque ainsi la course et le cycle du soleil comme le rajeunissement des forces vitales. Dans cette dimension, la famille royale a toute sa place. La reine et la princesse héritière sont ainsi mentionnées aux côtés de l'Horus Netjerikhet «Djoser» sur plus de 60 stèles et bornes tronconiques trouvées dans le complexe funéraire royal ainsi que dans la chapelle de Turin (au pied du roi assis figure une toute jeune fille).



En outre, les cinq premières galeries de la face est de la pyramide à degrés semblent avoir été dédiées à la famille royale plus élargie. Des objets précieux accompagnés de nombreux restes osseux d'une jeune fille de 18 ans, d'un enfant, d'un petit garçon de 8 ans y ont été recueillis. La galerie III est celle de la reine. Elle est la seule à correspondre avec la chambre funéraire royale située au cœur de la pyramide à degrés. On y a trouvé les scellés de l'architecte royal, le mDH nXn, de l'Horus Netjerikhet avec des titres comme ceux portés par Imhotep. Cette chambre et celle des enfants ont donc été bâties à l'époque de l'Horus Netjerikhet, «Djoser». Une hypothèse probante amène à penser que la reine, la princesse héritière et deux petits enfants seraient présents aux côtés du roi dans son complexe funéraire royal. Situés au sud des galeries, les quatre paires de pieds serrés, ceux de deux adultes femmes et de deux enfants, pourraient être les vestiges d'un serdab familial faisant pendant à celui du netjer au nord de celles-ci.

Quant à l'étude épigraphique des inscriptions de la vaisselle retrouvée dans les galeries VI-VII sous forme de formulaires, de bordereaux de livraisons, de quittances, de noms gravés ou peints, elle permet de se rendre compte de l'importance des dons des particuliers et des hauts dignitaires avec la toute première mention du vizir. La mise en place d'une administration destinée à organiser l'alimentation de l'Horus Netjerikhet «Djoser» royal par tout le pays et par tous préfigure déjà probablement la frise des domaines dans les mastabas de l'Ancien-Empire comme elle suggère aussi des liens avec le temple de la vallée du roi Snéfrou à Dashour.

C'est donc toute la cour formée, entre autres par le vizir, le responsable des cérémonies, le supérieur des prêtres ritualistes et lecteurs, de différents gouverneurs de région, de directeurs de grands domaines qui semble avoir été intentionnellement consacrée à approvisionner l'Horus Netjerikhet «Djoser» royal tous les jours dans l'au-delà, pour l'éternité. Dans la galerie VII, on a même retrouvé l'expression remplir le caveau de l'Horus Netjerikhet «Djoser» des rekhyt. Une mention qui fait pendant à celle de la galerie VI nommée « le palais des dieux », dans laquelle on retrouva aussi le sceau de l'Horus Netjerikhet «Djoser».

En l'absence de stratigraphie, de sériation céramologique et de fouilles archéologiques qui auraient permis d'établir une chronologie, seule l'épigraphie avec les noms royaux et de hauts fonctionnaires attestés sur la vaisselle recueillie des galeries VI et VII notamment permet de proposer une stratigraphie virtuelle, du plus récent au plus ancien. Force est de constater que sur l'ensemble de la vaisselle en calcite retrouvée, plus de 40000 pièces représentant près de 90 tonnes, seuls 250 pièces sont gravées et moins de 100, c'est à dire 0,22%, portent des noms royaux. Une statistique qui montre d'une part la très petite quantité de vaisselle gravée aux noms royaux soulignant de même sa qualité et sa rareté. Gravés dans la pierre de la vaisselle, ces noms devaient durer.

L'étude de ces noms sur la vaisselle de pierre permet d'identifier l'Horus Khâsekhem, père d'Horus Netjerikhet «Djoser». Il est donc présent sur le site avant son fils. Son histoire est faite de violents combats avec son voisin du nord qui conduit à la mort plus de 40.000 personnes (statues d'Oxford et du musée égyptien au Caire). Il unifie le pays par la force et se fait alors appeler Horus Khâsekhemoui, « Celui qui fait apparaître les deux puissances » c'est-à-dire Horus et Seth. Dans le tombeau sud du complexe funéraire royal, on retrouve sa trace sur une vaisselle, son sceau administratif avec une empreinte de lien dans la galerie VI, des sceaux dans les magasins au nord et au nord-ouest. Ces magasins étaient pleins de grains et de céréales qui devaient alimenter un culte royal puisque l'on y a retrouvé aussi les sceaux de Horus Netjerikhet «Djoser» et de son successeur, l'Horus Sanakht. Trois générations de rois se succédèrent donc. C'est à l'Horus Khâsekhemoui que l'on doit probablement



une restructuration du secteur nord du site avec de nouveaux aménagements comme la construction de magasins à double structure liée à celle d'une impressionnante structure funéraire de la II^e dynastie, en dents de peigne, de plus de 400 m de longueur, dite les monts de l'ouest (tombe royale de la II^e dynastie). Au cours des travaux, d'anciennes structures royales devant être arasées, l'Horus Khâsekhemoui a probablement fait recueillir tous les témoignages royaux qui y avaient été déposés pour les rassembler dans les galeries avant que son fils, Horus Netjerikhet «Djoser» ne fasse de même. Parmi les 90 attestations de noms de rois, trois souverains se démarquent nettement : l'Horus Ninetjer du milieu de la II^e dynastie avec 15 attestations, l'Horus Hetepsekhemoui du début de la II^e dynastie avec 18 attestations et l'Horus Djer de la I^{re} moitié de la I^{re} dynastie avec 14 attestations. L'Horus Ninetjer est en rapport avec une salle du pr nw, une salle de la wr.t, un *ah ntr* – palais du divinisé – une maison rouge, un portique, une entrée, une maison du sm(h)r – compagnon, familial –, un débarcadère devant le temple de la vallée, un abattoir, une chapelle des déesses

Bastet et Neith, des dieux Seth et Horus, une chapelle des nṯr.w avec des df3.w et des structures qui s'apparentent à des autels. Toutes les structures cultuelles que l'on retrouvera dans le complexe funéraire de Horus Netjerikhet «Djoser» au début de la III^e dynastie sont donc déjà en place au milieu de la II^e dynastie sous l'Horus Ninetjer. Il est d'ailleurs nommé : Hw.t nṯr nṯr.w, le temple des dieux. Avec 18 références, l'Horus Hetepsekhemoui est le souverain le plus attesté à Saqqâra. Cette concentration locale est sans doute à mettre en relation avec le programme royal de construction d'un nouvel espace funéraire royal (tombeau et domaine) et à un réaménagement du site. C'est ainsi que sont mentionnés un sanctuaire de la déesse Bastet, une salle du pr-nw et une de la couronne blanche attestant de fait de structures cultuelles en relation avec un important complexe royal au tout début de la II^e dynastie dont le nom reste encore inconnu.

Pour ce qui est de la Ire dynastie, plusieurs rois sont nommés. Les souverains cités sur la vaisselle vont de l'Horus Dn à l'Horus Qaâ, du milieu à la fin de la Ire dynastie. Il y est évoqué une avant-cour des offrandes en lien avec le rituel du roi divinisé réalisé par « le porteur de rouleau ». À la fin de la Ire dynastie, il existe donc une place consacrée aux rituels des anciens rois, au culte de l'Horus Netjerikhet «Djoser» royal et à sa pérennité. Des chapelles pourraient avoir été dédiées à la mémoire des souverains. L'Horus Qaâ est ainsi associé au « palais divin » d'un complexe nommé q3.w nṯr.w – hauteurs des dieux – dans laquelle la deuxième fête sed de ce souverain a été célébrée. Sous Âdjib, son prédécesseur, on constate l'évidence d'un programme de création de statues pour la fête sed du souverain. L'Horus Den apparaît avec une structure nommée swt nṯr.w – les sièges des dieux -. Avec l'Horus Djet /Oudji apparaît la déesse Neith, déesse tutélaire funéraire des rois.

À la première moitié de la Ire dynastie, les 14 mentions de l'Horus Djer sont toutes en relation avec la construction du sm(h)r nṯr.w – compagnon / familier des dieux – avec qui débute la construction et la composition du nom de ce complexe avec nṯr.w. Si toutes les structures se rapportant aux nṯr.w ont un lien direct avec Saqqâra non avec Abydos, les inscriptions de l'époque ne nous éclairent pas sur sa fonction, mais la pierre de Palerme nous informe que ce lieu fut utilisé par l'Horus Djer et l'Horus Djet / Oudji et qu'une cérémonie nommée «faire le tour du mur» y était célébrée. De l'Horus Abou (ex Nâr-mer), on ne conserve qu'un seul vase trouvé dans la galerie VI du complexe funéraire royal, probablement déplacé par piété par l'Horus Djer qui en était le petit fils. Par contre, pas de trace de l'Horus Âha.

In fine, Horus Netjerikhet «Djoser» n'a pas placé son complexe sur une terre vierge. C'est à l'origine un emplacement royal, sacré lié au culte des nṯr.w. L'Horus Djer nomma pour la première fois cette place sm(h)r nṯr.w, compagnon / familier des dieux, qui est un espace rituel, un peu comme l'enceinte rituelle à Abydos, dédiée entre autres à la mémoire de ses pairs. Si la dénomination du lieu évolua, il resta destiné au culte du roi divinisé au sein des nṯr.w comme l'indique la mention de Neith, déesse funéraire protectrice royale par excellence. Avec l'Horus Den, la place fut renommée les « trônes des dieux ». Sous les Horus Adjib et Qaâ on y célébra même la fête sed.

À la fin de la I^{re} dynastie, ce site fut lié aux rois divinisés qui font l'objet d'un culte avec offrande divine et présence d'un prêtre lecteur ritualiste. Au début de la II^e dynastie, les rois abandonnèrent Abydos et placèrent leur nécropole autour de la place consacrée aux nṯr.w. Horus Hetepsekhemoui revivifia le site en y édifiant des monuments religieux avant que l'Horus Ninetjer ne le fasse entrer dans une nouvelle dimension, ajoutant de nombreux monuments pour un heb-sed particulier. Lorsque l'Horus Khâsekhemoui réunifia le pays, il fit établir à Saqqâra des greniers pour alimenter le culte déjà en place de ses pairs déifiés les reliant aussi à la construction d'une immense structure en dents de peigne. C'est aussi ce roi qui fit recueillir au cours des travaux de réaménagement du site tous les vases votifs des structures cultuelles royales de ses prédécesseurs destinées à disparaître.

Mais il revient à l'architecte Imhotep, en construisant le nouveau complexe funéraire

Sommaire

pour son roi, Horus Netjerikhet «Djoser», d'avoir eu le génie de pétrifier les constructions de ses prédécesseurs royaux, leur volonté de perpétuer un culte aux rois divinisés et à leurs Horus Netjerikhet «Djoser» respectifs, au sein d'un gigantesque serekh pour le Horus Netjerikhet «Djoser» de son roi, Horus Netjerikhet «Djoser» lui faisant ainsi célébrer des millions de fêtes sed en lui soumettant pays, hommes et dieux pour l'éternité.

J.-P. Pätznick, chercheur et membre associé, équipe mondes pharaoniques, UMR 8167 – Orient et Méditerranée, Sorbonne, Paris IV

ÂHHOTEP, MÈRE D'ÂHMOSIS

VIE ET POSTÉRITÉ D'UNE MÈRE DE ROI

Compte rendu du dîner-conférence du 28 avril 2016 d'Izold Guégan.

Les reines d'Égypte ont toujours fait l'objet de la fascination du grand public ainsi que d'études approfondies menées par les plus grands chercheurs. Parmi elle, on trouve Âhmès-Néfertari, épouse d'Âhmosis et mère d'Amenhotep I^{er}. Michel Gitton lui consacra en 1981 une monographie entière permettant de retracer sa vie et son culte¹. Mais la mère de celle-ci, Âhhotep, ne fit l'objet que de mentions éparses dans la littérature égyptologique. Connue par les férus d'égyptologie grâce à la célèbre trilogie de Christian Jacq², Âhhotep méritait qu'on lui porte la même attention qu'à sa fille.

Âhhotep naquit à la fin de la deuxième Période intermédiaire (ca 1550-1650 av. J.-C.) qui vit l'arrivée de populations syro-palestiniennes, appelées Hyksos et le morcellement du territoire égyptien en trois grands ensembles, les Hyksos dominant la Basse Égypte, la monarchie thébaine contrôlant un territoire allant d'Abydos à Éléphantine et le puissant royaume de Kerma s'étendant entre les deuxième et quatrième cataractes. De la succession des rois thébains de la XVII^{ème} dynastie, seule la succession des trois derniers fait l'unanimité. Il y aurait donc eu Senakhtenrê, Seqenenrê Taâ, qui mourut probablement en livrant combat contre les Hyksos et enfin Kamès. Une des caractéristiques de cette dynastie est que la quasi-totalité des noms de la famille royale est formé sur le nom de la lune l'h, comme c'est le cas pour Âhhotep, dont le nom peut se traduire par « la lune est apaisée ». La graphie du signe de la lune s'inversant au courant de la XVII^{ème} dynastie avant de reprendre sa graphie traditionnelle à la fin du règne d'Âhmosis, il est ainsi possible de dater les différents documents constituant le corpus de la reine.

Le principal obstacle à contourner pour qui veut aborder la question de la vie et du culte d'Âhhotep gravite autour du nombre de reines ayant porté ce nom. En effet, la première reine ainsi nommée fut retrouvée à Dra Abou el-Nagah en 1859 par les ouvriers de Mariette. Il s'agit d'un cercueil ainsi que d'un fabuleux trésor constitué d'un grand nombre d'objets aux noms de Kamès et d'Âhmosis



1- GITTON M., 1981, L'épouse du Dieu, Âhmès-Néfertari, Paris

2 - JACQ CHR., 2001, La reine Liberté, Paris.

Sommaire

CHÂTIER LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE AU NOUVEL EMPIRE

Compte rendu de la conférence du 3 juin 2016 de C. Hue-Arcé.

Les textes égyptiens du Nouvel Empire témoignent à plusieurs reprises de l'existence d'actes de violence interpersonnelle sur les rives du Nil, c'est-à-dire une violence qui surgit dans le cadre des relations sociales, de la vie quotidienne, et considérée comme répréhensible. Ces textes nous renseignent pourtant rarement sur la manière dont les comportements violents étaient châtiés. En effet, aucune loi théorique ne nous est parvenue, qui permettrait de savoir s'il existait des sanctions prédéfinies face à l'usage de la violence. Il faut alors se tourner vers les documents de pratique quotidienne (documents juridiques, lettres) pour y chercher des informations, souvent rares et éparses, sur cette question.

Pour le Nouvel Empire, la plupart des textes qui nous renseignent sur la violence interpersonnelle et ses sanctions sont en réalité issus de Deir el-Médina, le village des artisans de la nécropole thébaine, à Thèbes Ouest, et sont ainsi concentrées sur la période ramesside (XIX^e et XX^e dynasties). Cependant, le village de la nécropole n'est sans doute pas représentatif de l'ensemble de l'Égypte : il s'agit d'un village d'artisans, au fonctionnement spécifique ; les documents écrits y sont nombreux en raison de conditions de conservation idéales (climat désertique) et d'une alphabétisation de ses habitants plus importante que celle du reste du pays.

Les textes juridiques de Deir el-Médina sont souvent des comptes rendus de l'assemblée locale (la *qnb.t*), sorte de tribunal qui réglait une partie des conflits au sein du village. Néanmoins, ces comptes rendus ne conservent généralement que la plainte : on connaît donc le type de violence, le cadre de sa dénonciation, mais rarement la décision prise par l'assemblée.

Les hasards de la conservation des documents semblent ne pas vouloir nous faciliter la tâche, lorsque des textes qui mentionnent la décision de l'assemblée nous sont parvenus, ils deviennent alors lacunaires au moment même où l'accusé prête serment : on ne connaît donc ni la nature exacte du serment, ni la peine encourue.

Malgré ces difficultés, il existe quelques textes documentaires de Deir el-Médina pour lesquels, malgré les lacunes, il est possible de déduire la nature de la sanction ; la comparaison avec des textes qui ne concernent pas des actes de violence permet également d'émettre des hypothèses assez solides. Enfin, il existe pour l'époque ramesside des édits royaux, qui mentionnent (et interdisent) l'usage de la violence, mais dans des contextes précis. Il existe aussi des textes littéraires qui sont très instructifs pour la violence interpersonnelle, mais ne sont pas les plus riches en information pour les châtiments, et que j'ai choisi de laisser de côté faute de temps.

Plusieurs types de sanctions sont ainsi attestés par la documentation ;

certaines sont assurées, tandis que pour d'autres sanctions, la nature réelle ou l'infliction effective ne sont pas assurées.



infligées avec une arme acérée.

Nous avons ainsi pu voir au cours de cette conférence que les menaces de châtiments corporels sont particulièrement bien attestées à Deir el-Médina. Elles sont également présentes dans deux édits royaux du Nouvel Empire (l'édit de Nauri et l'édit d'Horemheb). Ces châtiments consistent généralement en une bastonnade de 100 coups. Dans les édits royaux, la bastonnade s'accompagne de cinq «plaies», sans doute

infligées avec une arme acérée. Mais ces textes mentionnent des menaces de châtiments, et non leur infliction effective. En réalité, un seul texte atteste d'une réelle infliction de la bastonnade en cas d'usage de la violence : l'ostracon KV 18/6.882, récemment mis au jour par une équipe allemande dans la vallée des rois. La comparaison avec d'autres types de délits indique néanmoins que les châtiments corporels étaient parfois infligés, particulièrement en cas de récidive. Dès lors, il est probable qu'ils aient réellement été appliqués pour châtier la violence, comme l'indique l'ostracon KV 18/6.882.

Certains textes pourraient également témoigner d'une peine de travaux forcés ; la sanction est alors réellement appliquée, et non simplement dissuasive. Pourtant, l'appellation de «travaux forcés» doit être rejetée dans les deux cas concernés : une forme de corvée physique est clairement attestée dans le P. Genève MAH 15274, où Aanakht est condamné à «casser la pierre». Une corvée pourrait également avoir été imposée à Nakht-Seth dans le P. Turin Cat. 1977 ; ici, la nature du châtiment demeure toutefois difficile à cerner. Mais faute d'une peine d'emprisonnement attenante à ces corvées, il est abusif d'employer la notion de «travaux forcés», concept moderne qui recouvre une définition bien spécifique : des corvées difficiles dans le cadre d'un emprisonnement.

Les documents du Nouvel Empire n'attestent pas d'une peine proprement financière pour punir les agressions physiques. Les journaux du village de la nécropole thébaine semblent néanmoins témoigner d'une sanction qui s'en rapproche : les artisans étaient peut-être sanctionnés par un congé sans solde en cas d'usage de la violence ; en étant privé de travail, l'ouvrier serait privé de rémunération. Il s'agirait alors à la fois d'une peine financière, mais aussi d'une sanction sociale, alors l'isolation du reste des artisans.

L'hypothèse d'une telle suspension sans solde résoudrait certains problèmes posés par la documentation de Deir el-Médina. Il est possible que l'absence de peines corporelles réellement administrées en cas de violence dans le village s'explique par ce congé sans solde : l'interdiction de travailler – et la baisse de salaire qui s'ensuivait – constituaient sans doute une méthode efficace pour éviter les rixes entre ouvriers. Ainsi, au Nouvel Empire, les châtiments corporels semblent dominer la documentation. Pourtant, leur infliction effective n'est assurée que dans un cas pour un geste violent, et à de rares occasions pour

des délits économiques. Les corvées sont pour leurs parts bien infligées, mais seuls deux cas sont connus en réponse à de la violence.

Si l'hypothèse de congés sans solde s'avère correcte, il s'agirait alors de la sanction effective la plus fréquemment administrée dans le village des artisans de la nécropole thébaine pour châtier les actes de violence interpersonnelle.

Christine Hue-Arcé
Docteur en égyptologie

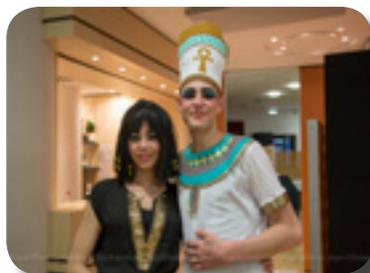
Après cette conférence, tenue au lycée hôtelier C. de Foucauld, un repas "égyptien", très apprécié, attendait les participants, avec

Soupe de lentilles au foie gras façon cappucino

Perche du Nil aux amandes

Filet mignon d'agneau en croûte de fruits secs, jus au romarin

Pyramide au chocolat et la gelée d'agrumes



LE PILLAGE DES TOMBES ROYALES THÉBAINES
Compte rendu de la conférence du 23 mars 2016
de M. Pierre Grandet, professeur en égyptologie

Le pillage des sépultures est un fait historique connu dans toutes les civilisations. Il répond au désir universel qu'est la quête de l'or ; matériau à ce point désirable que les sociétés humaines n'hésitent pas à déployer les plus grands efforts afin de s'en procurer. Cependant, le moyen le plus simple, le plus commode et probablement le plus pratique pour en obtenir est le pillage des tombes, souvent remplies de véritables trésors. Il est plus facile en effet de commettre ce genre de vol de nuit, dans un cimetière isolé, que d'attaquer une banque en plein jour. D'autre part, il peut paraître légitime aux vivants, qui en ont besoin, de dépouiller de leurs parures les morts, qui n'en ont plus besoin. À partir de ce raisonnement, souvent inconscient, la disparition des institutions et la perte des valeurs morales encouragent naturellement le passage à l'acte.

En ce qui concerne l'Égypte, toutes les tombes, ou presque, ont fait l'objet de pillage, de l'Antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Ce pillage ne s'est jamais interrompu, même si la lecture des sources semble indiquer, vers la fin du Nouvel Empire, une aggravation dans la multiplication des vols. Il ne s'agit là cependant que d'une apparence trompeuse, résultant de l'augmentation de la documentation conservée. On sait en réalité que, même aux périodes les plus glorieuses de l'histoire égyptienne, les vols étaient constants.



Ceci étant, les pillages les plus spectaculaires furent sans conteste ceux de la nécropole royale de Thèbes — véritable gisement de richesses — commis vers la fin du Nouvel Empire.

Ces faits nous sont connus par deux dossiers d'archives de la fin de la XX^e dynastie, provenant probablement du temple de Médinet-Habou. Ils traitent d'une série de vols dans des tombes de la nécropole de Thèbes, royales et privées, commises par diverses bandes de voleurs sous les règnes de Ramsès IX et Ramsès XI. Outre qu'ils se soldèrent dans l'ensemble par l'arrestation et le châtimement des voleurs, ces pillages, conduisirent aussi au regroupement des corps des pharaons dans deux cachettes où ils furent retrouvés au XIX^e siècle. Bien qu'elles soient incomplètes, les sources relatives aux pillages dans la nécropole de Thèbes sont les seuls documents qui nous permettent de définir l'organisation et le *modus operandi* des bandes de voleurs ainsi que les réactions de l'État.

L'analyse des sources datées de Ramsès IX, permet tout d'abord d'identifier clairement deux bandes principales de voleurs :

- La première est issue de Karnak, avec des complices à Medinet Habou. Elle sévit à Dra Abou- el-Naga. En l'an 16 de Ramsès IX toutes les tombes privées ont été pillées. Les tombes royales du site (assez modestes) commencent ensuite à être pillées, comme la tombe de Sobekemsaf II. C'est ce qui semble provoquer la réaction des autorités.
- La seconde bande est originaire de Deir-el-Médineh et conduit notamment ses activités dans la vallée des Reines.

L'étude de leur constitution révèle deux types d'organisation : l'une familiale, l'autre fondée sur la réunion de compétences complémentaires. La bande de Deir-el-Médineh est ainsi formée de huit carriers appartenant seulement à deux familles, dirigées par les ouvriers Amenouaté et Pentaouré. La restriction à un petit groupe de personnes visait sans doute à mieux préserver le secret. La bande d'Amon-Pa-Nefer, issue de Karnak, constituée en l'an 14 de Ramsès IX, est constituée au contraire sur la base des compétences, puisqu'elle regroupe deux carriers, qui savent creuser des tunnels et briser les sarcophages ; deux charpentiers, dont le savoir-faire s'avère utile pour ouvrir les sarcophages en bois ; d'un décorateur, qui peut récupérer les objets précieux et les placages ; d'un portefaix pour porter le butin ; d'un cultivateur, qui permet l'accès



de ce parcours sont principalement connues par les inscriptions portées sur les bandelettes des momies restaurées.

En l'an 6-7 de la Renaissance, les sépultures de Séthi I^{er} et de Ramsès II sont restaurées, puis, les corps de Mereptah, Siptah, Séthi II, Ramsès IV, Ramsès V et Ramsès VI sont déplacés dans la tombe 14 du roi Sethnakht et de la reine Taouset. Parallèlement, on regroupe les souverains de la XVII^e dynastie dans une cachette à Dra Abou-el-Naga où l'on rassemble. Kamosis y fut découvert en 1857.

Vingt ans plus tard, en l'an 13 de Smendès (XXI^e dynastie), la dépouille de Ramsès III fut déposée dans une tombe de Deir el-Bahari, la tombe DB 320, sépulture de la famille du premier prophète d'Amon Pinodjem II, tandis que les corps déposés dans la tombe 14 de la vallée des rois étaient déplacés dans la tombe 35 d'Aménophis II où se trouvait encore la dépouille de ce roi, ainsi que celles d'Aménophis III et de Thoutmosis IV. Cette tombe contient en outre divers corps non identifiés et la momie du roi Sethnakht dans le caveau principal d'Aménophis II. Dans une première chambre latérale (JC) se trouvent aussi des corps de femme qu'on a identifié à Tiye et Nefertiti. Une seconde chambre latérale (JB) abrite Aménophis IV, Séthi II, Mereptah, Ramsès V, une femme inconnue, et Ramsès IV. Le caractère urgent de ce rassemblement se remarque, notamment, au fait qu'Aménophis III est inhumé dans un cercueil composé de la cuve du sarcophage de Ramsès III et du couvercle de celui de Séthi II. Cette cachette ne sera plus ensuite perturbée, si ce n'est pas sa redécouverte en 1898.

En l'an 15 de Smendès, les autres cachettes sont progressivement abandonnées. Si, dans la vallée des rois, Ramsès II et peut-être Ramsès I^{er} sont d'abord déplacés dans la tombe de Séthi I, en l'an 8 de Psousennes I^{er}, les momies de Dra Abou-el-Naga sont transférées (moins Kamosis, laissé sur place), dans la tombe de Deir el-Bahari, ainsi que la momie de Thoutmosis I^{er}. Enfin, en l'an 7 de Siamon, Aménophis III, son épouse, Thoutmosis III et Ramsès IX sont déplacés dans la cachette de Deir el-Bahari, puis en l'an 10, c'est au tour de Séthi I, Ramsès I et Ramsès II de les rejoindre, tandis que divers membres de la famille de Pinodjem II occupent le caveau de la tombe. Ainsi constituée, cette cachette ne devait être redécouverte, officiellement, qu'en 1881, mais probablement au moins vingt ans plus tôt par des fouilleurs clandestins.

En somme, et bien que les pillages aient existé à toutes les époques de l'ancienne Égypte, la fin du Nouvel Empire fut marquée par des pillages massifs, dont le produit fut écoulé dans la population locale voire dans toute l'Égypte. Les causes de ces pillages sont à la fois psychologiques, circonstancielles, historiques et politiques. En effet, on peut concevoir que le vol du contenu d'une tombe paraisse à certains la restitution aux vivants d'un bien qui leur est dû, tandis que des problèmes de surveillance, de modifications démographiques, les guerres ou bien encore la faillite d'un régime économique et politique favorisent l'augmentation de cette activité. On a vu que, dans de telles circonstances, les autorités elles-mêmes ne sont pas à l'abri de la tentation d'utiliser ces richesses enfouies.

P. Grandet